



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP

Section : économie et gestion

Option : sécurité et prévention

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Mme Christine GAUBERT-MACON, inspectrice générale de l'éducation du sport et de la recherche, présidente du jury.

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98799/les-epreuves-caplp-externe-cafep-caplp-section-economie-gestion.html>

Le programme du concours de la session 2023 est disponible à l'adresse https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externe/25/5/p2023_caplp_ext_eco_gestion_1426255.pdf

Pour vous aider à préparer les concours du CAPLP (concours externes, concours de troisième voie et concours internes), le ministère met à disposition les sujets des épreuves écrites ainsi que les rapports des jurys qui commentent ces épreuves et donnent des indications sur les attentes des jurys :

Session 2022
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-caplp-de-la-1205>

Session 2023
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-caplp-de-la-1286>

Pour la session 2024, le programme du concours externe du CAPLP Sécurité et prévention est disponible à l'adresse <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2024-1229>

Plan du rapport du jury

Mot de la présidente.....	3
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	5
1. Épreuve disciplinaire.....	5
2. Épreuve disciplinaire appliquée	11
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	16
1. Épreuve de leçon.....	16
2. Épreuve d'entretien	20
CONCLUSION.....	24
ANNEXES	25
Annexe 1 : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation	25
Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission pour la session de 2023.....	26
Annexe 3 : sujets de l'épreuve de leçon.....	27
Annexe 4 : sujets de l'épreuve d'entretien et pistes de traitement	34

Mot de la présidente

Cette deuxième session du concours externe du CAPLP Sécurité et prévention a permis de recruter des professeurs chargés d'intervenir dans les formations préparant aux CAP Agent de sécurité et au baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, avec ses deux dominantes. Ils sont susceptibles d'intervenir également dans les formations préparant au BTS Management opérationnel de la sécurité qui forme l'encadrement intermédiaire des agents de sécurité privée.

Cette filière de formation en plein développement répond à l'intérêt des jeunes et aux besoins grandissants de la profession ; elle a pu se développer grâce à la mobilisation de professeurs d'économie et gestion (pour l'essentiel) d'autres options, qui ont fait un important effort de formation, ainsi que de nombreux contractuels pour qui l'enseignement constituait une seconde carrière, après parfois des parcours très riches dans le domaine de la sûreté et de la sécurité. Il convient de féliciter les uns et les autres pour cet engagement parfois pionnier, qui a permis à la filière « prévention-sécurité » de trouver toute sa place au sein de notre système éducatif. Il est heureux que désormais un concours externe (CAPLP et CAFEP) soit principalement dédié à cette filière, ce qui permet de recruter de nouveaux profils d'une part, de stabiliser la situation d'enseignants contractuels très engagés d'autre part.

Comme l'indique le rapport, il faut souligner le nombre important de candidats mais aussi leur niveau général, alors même qu'aucune préparation spécifique à notre connaissance n'a été ouverte. Ce niveau a permis de pourvoir l'ensemble des postes, et même d'obtenir l'ouverture d'une liste complémentaire pour le concours public, avec des barres d'admissibilité et surtout d'admission particulièrement élevées. Aux épreuves d'admission le jury a auditionné des candidats motivés, avec une réflexion pédagogique avancée et une compréhension des enjeux liés à la mise en œuvre des principes et valeurs de la République ainsi qu'une connaissance des obligations du fonctionnaire. Par définition il s'agit d'un concours, avec un nombre de places limité, et tous ces candidats n'ont pas été retenus. Mais le jury engage tous les candidats admissibles (et sans doute de nombreux candidats qui ne l'ont pas été) non reçus à représenter le concours l'année prochaine en suivant les conseils qui sont donnés dans ce rapport. À tous les nouveaux candidats – et nous espérons qu'ils seront nombreux – nous ne pouvons que souligner les exigences de ce concours en termes de préparation. La connaissance des référentiels et la maîtrise des savoirs disciplinaires sont bien sûr indispensables. Il convient ensuite d'avoir une bonne culture économique et juridique, en particulier dans le domaine de la sécurité. Enfin les principes et valeurs de la République comme les obligations du fonctionnaire doivent être non seulement connus, mais aussi compris et mis en œuvre dans des situations réelles et parfois complexes. Nous ne pouvons donc qu'encourager ces nouveaux candidats – s'ils n'enseignent pas encore – de se rapprocher d'établissements disposant de formations relevant de la sécurité et de la prévention, d'échanger avec des professeurs de la filière, d'assister à des cours et de rencontrer des personnels de direction.

Nous ne pouvons conclure ce mot sans remercier toutes les personnes qui ont permis à cette session de se dérouler dans les meilleures conditions : les gestionnaires et cadres de la DGRH, les membres du jury, la direction et le personnel du lycée Paul Bert de Bayonne qui a accueilli les épreuves d'admission. Enfin une mention particulière doit être faite aux membres du bureau du concours : ses deux vice-présidents et son secrétaire général. Sans eux, sans leur engagement extrême, sans aussi leur ouverture d'esprit et leur sens des rapports humains, ce concours n'aurait pas été ce qu'il a été !

Christine Gaubert-Macon
Présidente du jury
IGÉSR économie et gestion.

Bilan de la session 2023

Les épreuves d'admissibilité du concours se sont déroulées les 18 et 19 mars 2023.

Les épreuves d'admission ont eu lieu au lycée professionnel Paul Bert 73 rue Bourgneuf 64100 BAYONNE les 21 et 22 juin 2023.

	Session 2023			Rappel Session 2022		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total

Postes	5	3	8	5	2	7
Candidats inscrits	116	42	158	121	39	160
Candidats présents			155			89
<i>Épreuve disciplinaire</i>	52	27	79			18
<i>Épreuve disciplinaire appliquée</i>	50	26	76			
Candidats admissibles	13	8	21	13	5	18
Barre d'admissibilité	9,13	10,59		9,57	9,13	

Candidats présents aux épreuves d'admission	13	8	21			17
Candidats admis	5	3	8	5	2	7
Barre d'admission	12,67	13,55		14,27	12,67	
Candidat sur liste complémentaire	1			1		

Moyenne des candidats admis sur liste principale	13,72	14,95		15,11	13,98	
--	-------	-------	--	-------	-------	--

1. Épreuve disciplinaire

Le sujet de l'épreuve disciplinaire (2023) est disponible à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-caplp-de-la-1286>

1.1. Éléments statistiques

Les notes de l'épreuve disciplinaire se répartissent et se caractérisent pour la session 2023 comme suit :

	2023	Rappel 2022
Nombre de copies corrigées	79	89
Moyenne générale sur 20	8,07	9,06
Note la plus basse sur 20	0	2,25
Note la plus haute sur 20	14,67	16,13

	Note <5	5<=Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	9	50	20	0
Pourcentage	11,39 %	63,29 %	25,32 %	0,00 %

25,32 % des copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 /20.

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve disciplinaire

Durée : 5 heures

Coefficient 2

- L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.
- L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations organisationnelles et à proposer des solutions en mobilisant les sciences de gestion ainsi que les prolongements relevant du management des organisations, du droit et de l'économie.
- Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option sécurité prévention

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

1.2.2. Programmes de l'épreuve

Programme commun aux différentes options du CAPLP d'économie gestion. Les thèmes sont traités au niveau master :

Droit :

- Les droits et les biens ;
- Le droit des obligations ;
- Le droit de l'immatériel ;
- L'entreprise en difficulté ;
- Les relations individuelles et collectives de travail.

Économie :

- La dynamique de la croissance économique et le développement ;
- Le financement de l'économie ;
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique ;
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie ;
- L'économie sociale et solidaire et le développement durable.

Management :

- La direction de l'entreprise ;
- Le diagnostic et les choix stratégiques (de l'entreprise) ;
- Le management de la production et de l'organisation du travail ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances.

Partie spécifique du programme pour l'option Sécurité et prévention :

Les compétences et connaissances associées aux blocs professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel « métiers de sécurité », traitées au niveau master.

Les thématiques suivantes traitées au niveau master :

- Le cadre juridique de l'activité de prévention-sécurité ;
- La démarche qualité dans le domaine de la prévention-sécurité ;
- La gestion de la relation client dans le domaine de la prévention-sécurité ;
- La gestion des ressources humaines dans le domaine de la prévention-sécurité ;
- Les relations entre les différents acteurs de la prévention-sécurité et la mise en œuvre du concept de sécurité globale.

1.3. Présentation du sujet de la session 2023

Le sujet avait pour contexte l'entreprise BSL Sécurité avec le questionnement suivant :

En vous appuyant sur vos compétences ainsi que sur les ressources fournies, vous êtes sollicité(e) pour apporter votre expertise afin de répondre à la problématique suivante : Comment développer l'activité de l'entreprise dans un contexte de forte concurrence ?

Pour accompagner votre réflexion, vous vous appuyez sur les axes suivants.

DOSSIER 1 – VEILLE ENVIRONNEMENTALE

Le marché de la sécurité est en constante évolution. L'intervention de l'État est parfois nécessaire pour le réguler. Le directeur d'agence vous demande d'analyser les informations recueillies.

Axe 1 : Après un rappel du contexte du secteur de la sécurité privée qui impacte les activités de ses entreprises, précisez en quoi l'État est un régulateur de l'activité économique et sociale sur ce secteur.

L'entreprise établit des relations avec son environnement économique. Monsieur CHARPENTIER vous interroge sur le positionnement de BSL SÉCURITÉ, ainsi que sur les différentes pistes de croissances internes et externes de sa société qui pourraient être envisagées pour gagner en performance. Il vous demande par ailleurs de le conseiller sur le recours à diverses formes de sous-traitance et l'intérêt de se positionner sur des marchés publics.

Axe 2 : Apportez votre expertise afin d'aider le responsable dans ses choix. Justifiez vos recommandations.

DOSSIER 2 – APPEL D'OFFRE

BSL SÉCURITÉ PARIS répond régulièrement à des appels d'offres afin de développer son portefeuille clients. L'entreprise a remporté l'appel d'offres public du Centre des monuments nationaux pour la sécurisation du souterrain de l'Arc de Triomphe à Paris. Elle estime alors les différents risques (incidents, accidents, événements et crises) pouvant survenir sur le site, en précisant les acteurs concernés. Elle prévoit également les actions de prévention à mettre en place.

Axe 3 : Estimez les risques et prévoyez les actions de prévention. Monsieur CHARPENTIER vous rappelle que les clients sont très vigilants sur les délais de réactivité des prestataires. Vous formalisez les processus à mettre en place durant le premier mois d'intervention lors d'une nouvelle prestation. Vous les proposez selon le modèle prédéfini « processus de mise en place des prestations récurrentes ».

Axe 4 : Proposez les processus à mettre en place. Dans le cadre de sa démarche qualité, l'entreprise utilise un tableau de bord permettant de mesurer l'activité du personnel. Vous proposez des indicateurs de performance (au moins trois indicateurs financiers et au moins trois indicateurs sociaux) sur ce nouveau site, en précisant les ressources utilisées. Vous conseillez également le responsable sur l'opportunité du renouvellement de la certification "QualiSécurité - REF 215".

Axe 5 : Conseillez M. CHARPENTIER dans sa démarche qualité.

DOSSIER 3 – DROIT DU TRAVAIL

La convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité prévoit la reprise de certains agents déjà en poste sur le site de l'Arc de Triomphe. L'entreprise peut avoir recours à différents types de contrats de travail.

Axe 6 : Après avoir composé votre équipe en respectant la législation, prévoyez-le(s) profil(s) de poste des personnels à recruter par BSL SÉCURITÉ. Rappelez les avantages et limites pour l'entreprise des deux principaux types de contrats de travail proposés en sécurité privée.

BSL SÉCURITÉ compte, parmi ses clients, une grande chaîne de cinémas (cinq établissements dans Paris intramuros). Le directeur du cinéma situé place d'Italie vous appelle car il souhaite que vous sanctionniez un agent qui, pendant sa vacation la nuit précédente, aurait quitté son poste en laissant le PC sécurité sans surveillance pendant plus d'une heure.

Axe 7 : Expliquez à monsieur CHARPENTIER les sanctions qu'encourt l'agent puis suggérez-lui les suites à donner en lui rappelant le cadre légal.

Axe 8 : Au regard de la problématique initiale et en vous appuyant sur votre analyse, rédigez une note à l'intention de l'équipe dirigeante de BSL SÉCURITÉ PARIS.

1.4. Commentaires du jury

1.4.1. Sur le fond

Le jury attend des candidats qu'ils montrent une maîtrise des connaissances et outils d'analyse de l'économie gestion. Ils doivent être capables de les contextualiser au secteur de la sécurité-prévention et plus précisément à la problématique de la situation proposée.

La majorité des copies démontre un manque d'approfondissement et de maîtrise du contexte opérationnel en sécurité et prévention.

Peu de copies proposent une réelle analyse des documents fournis, en effet, le jury a constaté que souvent une simple retranscription des informations est réalisée.

Les outils et les méthodes liés à la discipline économie-gestion et à l'option sécurité-prévention ne sont pas suffisamment utilisés et maîtrisés par une majorité de candidats.

Par exemple, les principes de sécurité globale et continuum de sécurité sont peu évoqués, les outils de gestion et d'évaluation des risques (ex : tableau de bord) sont également peu abordés, l'appel d'offre est peu structuré et ne met pas en avant tous les atouts de l'entreprise (socio-économiques, historiques, d'expertise) par rapport à la concurrence.

La réponse à la problématique est souvent partielle.

Le vocabulaire professionnel employé n'est pas toujours adapté au secteur de la sécurité privée et à ses évolutions.

Quelques copies de candidats montrent que cette épreuve peut être réussie. Sur les bonnes copies, le jury a apprécié que les candidats combinent leur maîtrise des notions abordées avec leurs propositions liées à la situation proposée.

1.4.2. Sur la forme

Les méthodes de présentation des réponses et la qualité rédactionnelle ne sont pas toujours adaptées au niveau d'un concours de recrutement de l'éducation nationale. Les copies des candidats manquent parfois de soin au niveau de la présentation, de la structuration et de l'écriture.

Certaines copies sont incomplètes ou négligées, certainement en raison d'une mauvaise gestion du temps. Le langage n'est parfois pas assez soutenu dans certaines copies.

Ces éléments rendent la prise de connaissance de nombreuses copies malaisée pour les correcteurs, quelles que soient les connaissances démontrées par les candidats.

Sur les bonnes copies, le jury apprécie que les candidats aient le souci de rendre leur production la plus structurée et la plus fluide possible.

1.5. Conseils aux candidats

1.5.1. Sur le fond

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts d'économique et gestion (économiques, juridiques et managériaux) et de leurs enjeux en prévention et sécurité, à la structuration d'arguments en lien avec la problématique ainsi qu'à la qualité rédactionnelle et au soin de la copie.

Un niveau de vocabulaire précis et spécifique au secteur de la prévention-sécurité (publique, privée, civile) est requis.

Le candidat doit proposer une réelle analyse des documents fournis afin de proposer des solutions innovantes et différenciatrices.

Il est aussi préconisé aux candidats d'acquérir une culture professionnelle incluant les principales problématiques du secteur. Par exemple, une veille réglementaire et opérationnelle des métiers de la sécurité est indispensable pour réaliser une expertise pertinente et apporter une réponse concise aux problématiques proposées. Une bonne connaissance des outils de gestion employés par la profession du secteur d'activité est indispensable pour démontrer son expertise et atteindre les attendus.

Une culture économique, managériale, juridique et professionnelle est incontournable pour réussir cette épreuve disciplinaire. Il est notamment conseillé de s'exercer aux diverses méthodes de la discipline et outils d'analyse pour composer dans le cadre de cette épreuve. Par exemple, une bonne maîtrise et une utilisation appropriée des outils disciplinaires sont nécessaires (ex : SWOT, PESTEL, etc.).

Une veille réglementaire notamment en matière de droit du travail doit être mise en place lors de la préparation du concours.

Le jury attend, pour la réponse à la problématique, une vision globale et structurée qui reprend l'ensemble des éléments analysés de tous les axes précédents.

L'entraînement à des cas d'entreprise de niveau bac +2 à master ou sur les sujets des sessions précédentes est un exercice incontournable.

1.5.2. Sur la forme

Une bonne structuration aide à la lisibilité de la copie : ordre des questions, clarté, aération, soulignement, mise en évidence.

Les axes et les parties sont à rappeler, les informations sont à structurer (tableau, etc.) et à hiérarchiser. Les bonnes copies se démarquent lorsqu'un choix judicieux de la mise en forme a été opéré.

Les réponses doivent être introduites et développées et la qualité rédactionnelle doit être irréprochable. Une maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe est attendue.

Le niveau de vocabulaire précis et spécifique au secteur de la prévention-sécurité (publique, privée, civile) est requis.

Le jury recommande aux candidats de bien lire l'intégralité du sujet et les consignes pour apporter une réponse précise et complète.

Proposition de bibliographie et de sitographie (liste non exhaustive et non limitative) :

Bibliographie :

- Programme de culture économique, juridique et managériale (CEJM) des BTS tertiaires¹
- PSM
- Sécurité et Stratégies
- Face au risque
- En toute sécurité
- Les carrés de Gualino : l'essentiel du droit du travail. 23e édition.
- Les Zoom's. Gualino : la gestion des ressources humaines

Sitographie :

- Site du CERPEG : <https://j4.cerpeg.fr/>
- <https://www.cnaps.interieur.gouv.fr/>
- <https://www.83-629.fr/>
- <https://www.cnpp.com>
- <https://www.ihemi.fr>
- <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/creogn>
- <https://www.afdsd.fr>
- <https://ges-securite-privee.org>
- <https://security-info.com>
- <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Organisation/Delegation-ministerielle-aux-Partenariats-aux-Strategies-et-aux-Innovations-de-Securite-DPSIS>

Application :

- Securiplus
- PRV Conex

¹ Le programme est disponible à l'adresse <https://crcom.ac-versailles.fr/Le-programme-de-culture-economique-juridique-et-manageriale>

2. Épreuve disciplinaire appliquée

Le sujet de l'épreuve disciplinaire appliquée (2023) est disponible à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-caplp-de-la-1286>

2.1. Éléments statistiques

Les notes de l'épreuve disciplinaire appliquée se répartissent et se caractérisent pour la session 2023 comme suit :

	2023	Rappel 2022
Nombre de copies corrigées	76	89
Moyenne générale sur 20	6,88	6,37
Note la plus basse sur 20	0,75	1,25
Note la plus haute sur 20	16,25	14

	Note <5	5<=Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	26	33	16	1
Pourcentage	34,21 %	43,43 %	21,05 %	1,31 %

22,36 % des copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 /20.

2.2. Définition de l'épreuve disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve porte sur l'enseignement professionnel dans l'option choisie. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.3 Présentation du sujet

Le sujet portait sur une séquence à concevoir en préparation du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité avec le questionnement suivant :

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option sécurité-prévention, dans une classe de première baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité. À partir de vos connaissances et des ressources documentaires fournies, il vous est demandé de proposer une séquence pédagogique permettant le développement chez les élèves des compétences visées :

A1.1C2 Procéder aux contrôles, filtrages, et palpations
A1.2C1 Qualifier et classifier une infraction
A1.5C2 Rédiger les écrits professionnels
A2.1C1 Se repérer dans les lieux
A3.1C3 Assister et porter secours aux victimes
A3.2C1 Assurer la remise en conformité du matériel
A4.1C3 Manager une équipe
A41C5 Organiser le fonctionnement d'un poste central de sécurité

Première partie

À partir du contexte d'apprentissage, vous organisez et concevez une séquence pédagogique permettant l'apprentissage ou l'approfondissement des compétences citées ci-dessus en exploitant le corpus documentaire. Cette séquence doit être structurée en proposant plusieurs séances cohérentes.

Vous veillerez à mettre en évidence pour chacune des séances :

- Les objectifs spécifiques ;
- Les prérequis mobilisés ;
- Les activités d'apprentissage exploitant le contexte professionnel en mettant en évidence :
 - o Les contenus à transmettre en cohérence avec le référentiel du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité et les ressources retenues ;
 - o Les attendus de chaque travail demandé aux élèves ;
 - o Les ressources du corpus exploitées ;
 - o Les équipements ou technologies mobilisés ;
- Les modalités d'évaluation des acquis des élèves ;
- Les disciplines et dispositifs transversaux éventuellement mobilisés.

Deuxième partie

À la suite de votre proposition de séquence pédagogique, vous présentez une analyse argumentée justifiant vos choix et explicitant votre démarche didactique. Pour les documents retenus, vous préciserez la transposition didactique nécessaire pour satisfaire les objectifs fixés (extraction d'une partie du document, suppression de certains termes ou informations, adjonction d'indications, etc.).

LISTE DES RESSOURCES

Ressource 1 : Contexte professionnel

Ressource 2 : Extrait du référentiel de certification du baccalauréat Métiers de la sécurité (3 pages)

Ressource 3 : Plan du site « Opéra national Paris Bastille »

Ressource 4 : Représentation cartographique

Ressource 5 : Réglementation concernant la palpation de sécurité (2 pages)

Ressource 6 : Consignes d'accès au site

Ressource 7 : Notion d'infraction

Ressource 8 : Photo d'une personne ayant chuté dans les escaliers

Ressource 9 : Inventaire du sac de premiers secours

Ressource 10 : Fiche bilan de secours à victime

Ressource 11 : Conseils pour la bonne gestion d'un poste de sécurité (2 pages)

Ressource 12 : Effectif des agents avril 2023

Ressource 13 : Permis de feu

2.4. Commentaires du jury

2.4.1. Sur le fond

Première partie :

Le jury attend la présentation d'une séquence s'appuyant sur des intentions pédagogiques, la création d'un scénario professionnel et une évaluation.

Par scénario professionnel, il faut comprendre une séquence présentant des activités à réaliser selon une organisation compatible avec les pratiques du milieu professionnel et découpée en plusieurs séances.

Le scénario prend appui sur un contexte professionnel, positionne les élèves dans une organisation de travail et pose une problématique en lien avec la thématique du sujet.

Une approche par activités professionnalisantes était donc nécessaire, visant à faire atteindre un niveau de compétences aux élèves.

Les intentions pédagogiques doivent faire ressortir :

- le niveau de la classe,
- la période de réalisation (temporalité),
- le positionnement dans la progression annuelle,
- les attendus de l'élève (« est capable de », objectifs pédagogiques),
- les éléments du référentiel pris en compte (activités des pôles, savoirs associés, compétences et critères d'évaluation),
- les prérequis nécessaires au traitement de la proposition.

Une absence de positionnement de la séquence et de prise en compte des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) dans la progression ainsi qu'une confusion entre séquence et séance ont été constatées.

Le jury rappelle qu'une fiche pédagogique de séquence et une fiche séance avec minutage précis ne sont pas attendues.

Une simple recopie du référentiel (activité, tâches, compétences, critères d'évaluation des performances) n'apporte aucune plus-value. Les objectifs ne sont pas clairement identifiés.

Certains candidats utilisent les ressources proposées en l'état, avec aucune didactisation envisagée.

Certaines séances proposées manquent de fil conducteur, traitent les compétences de façon trop linéaire et n'intègrent pas de contexte professionnel pour ancrer les différentes activités permettant d'acquérir les compétences à travers un scénario évolutif.

Des cours magistraux ont été proposés, ce qui ne correspond pas aux attendus du référentiel et aux pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les formations.

Les prérequis des élèves ont été peu identifiés et cités ou manquent de précision. Les attendus des travaux demandés aux élèves n'ont pas été assez explicités et les mises en activité sont incomplètes.

Les rôles de l'enseignant et des élèves ne sont pas clairement identifiés et le matériel n'est pas toujours mobilisé. Certains candidats n'ont pas traité toutes les compétences.

Le jury regrette que la diversité des élèves ne soit pas toujours prise en compte.

Les modalités d'évaluation ont été peu traitées et très peu explicitées ni justifiées : la simple énumération des différentes évaluations n'apporte aucun intérêt.

Deuxième partie :

Les choix des documents retenus et/ou l'ajout d'autres éléments par rapport aux objectifs d'apprentissage ne sont pas justifiés. De plus, les documents sont souvent choisis dans leur intégralité, mais sans explication et sans didactisation réelle.

Un vocabulaire pédagogique est utilisé, mais pas toujours de façon appropriée. Des confusions entre pédagogie inductive et déductive entraînent des séances inadaptées aux élèves de lycée professionnel.

Cette deuxième partie est traitée de façon trop partielle et superficielle alors qu'il s'agit du cœur même du métier d'enseignant et de l'attendu de cette épreuve.

2.4.2. Sur la forme

Les membres du jury ont constaté que le langage n'est pas toujours au niveau attendu pour un concours de l'Éducation nationale dans le domaine de la sécurité prévention.

Les choix pédagogiques ne sont pas toujours présentés de façon structurée.

Certaines copies de candidats ont manqué de soin à la présentation, de structuration et d'une écriture lisible et compréhensible.

2.5. Conseils aux candidats

2.5.1. Sur le fond

Première partie

Les candidats doivent veiller à maîtriser l'ensemble de compétences qu'ils seront amenés à enseigner (sécurité publique, privée et civile).

Le nombre de séances proposées doit être cohérent et réaliste ainsi que le travail demandé aux élèves (tant les consignes que les résultats attendus). La séquence, prenant appui sur les éléments proposés par le sujet, doit être positionnée dans la progression de l'année voire du cycle.

Une approche par scénarios, en rapport avec la situation d'entreprise proposée dans le sujet, est attendue. Les scénarios, contextualisés et multitâches, proposés doivent être en rapport avec la situation du sujet et prendre en compte les ressources à disposition pour faire acquérir aux élèves les compétences prévues par le sujet.

Les ressources font l'objet d'une didactisation c'est-à-dire d'une adaptation aux objectifs d'apprentissage.

Les missions confiées aux élèves doivent être claires et précises. Les candidats les développeront et les justifieront au regard du référentiel concerné (consignes et résultats attendus).

Les modalités pédagogiques retenues et les modalités d'évaluation doivent être explicitées et justifiées.

Les dispositifs de la « Transformation de la voie professionnelle » (co-intervention, chef-d'œuvre, transversalités disciplinaires, modules de terminale, accompagnement renforcé) et des PFMP doivent être pris en compte. Les PFMP doivent être positionnées dans la progression et mises au profit de la pédagogie.

Le jury conseille à chaque personne candidate de consulter les sujets et corrigés antérieurs de l'épreuve E2 « Étude de situations professionnelles » du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, afin d'avoir une meilleure connaissance des attendus du travail des élèves. L'approche par scénarios des sujets de l'épreuve E2 permet d'appréhender la pédagogie attendue de la part d'un professeur de lycée professionnel.

Il est également conseillé aux candidats de traiter toutes les compétences indiquées dans le sujet et de prendre en compte l'ensemble du corpus documentaire proposé.

Deuxième partie

Les candidats doivent veiller à justifier leurs choix pédagogiques et didactiques proposés avec une argumentation pertinente.

La séquence doit être ancrée dans un ou plusieurs contextes professionnels afin de faire évoluer l'élève dans les différents domaines de la sécurité (privée, publique et civile).

La personne candidate doit prendre conscience qu'elle sera enseignante sur la totalité des fonctions des référentiels des diplômes de la filière sécurité, et de l'enseignement de l'économie-droit. Le jury conseille donc à chaque personne candidate de prendre en compte l'ensemble des fonctions des référentiels ainsi que le programme d'économie-droit.

2.5.2. Sur la forme

Le jury conseille à chaque personne candidate de proposer une présentation structurée et argumentée, sous la forme d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion.

La maîtrise de l'expression écrite (règles de syntaxe, de grammaire et d'orthographe simples) est exigée.

Les candidats doivent être vigilants sur le respect des règles relatives à l'anonymat.

Le vocabulaire doit être adapté à la discipline et au public visé.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

1. Épreuve de leçon

1.1. Éléments statistiques

	2023	Rappel 2022
Nombre de candidats	21	18
Absent	0	1
Moyenne générale sur 20	10,45	12,82
Note la plus haute sur 20	19	20
Note la plus basse sur 20	3	6

	Note <5	5<=Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	1	10	5	5
Pourcentage	4,8 %	47,6 %	23,8 %	23,8 %

1.2. Conditions de déroulement de l'épreuve de leçon

Durée de préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)

Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

1.3. Commentaires du jury

1.3.1 Sur la forme

Le jury attend des candidats un projet de séance scénarisé précisant son déroulé et les activités proposées aux élèves et prenant en compte les éléments de contexte du sujet. Les prérequis, les attendus, les indicateurs de réussite et les liens avec les autres disciplines ou programmes du diplôme préparés par l'élève sont attendus. La base documentaire dont la personne candidate dispose est à contextualiser pour la séance proposée.

Le jury regrette que certains candidats ayant une expérience d'enseignement ne s'approprient pas le contexte du sujet proposé et transposent alors une séance de leur établissement d'exercice. Il rappelle aux candidats que la séance proposée doit correspondre exclusivement au contexte du sujet et non à son établissement d'exercice.

Des candidats ne traitent pas le sujet dans sa globalité en se permettant d'enlever ou d'ajouter des compétences.

Les travaux proposés ne prennent pas suffisamment en compte les outils numériques professionnels et pédagogiques.

Le jury apprécie les scénarios pédagogiques multitâches proposés par les candidats, la prise en compte de la diversité des élèves et de l'environnement évoqué dans le sujet. Il apprécie également les activités proposées, quand elles sont réalistes et adaptées aux exigences de la voie professionnelle.

Le support numérique enregistré sur la clé USB, fournie aux candidats, est dans sa globalité satisfaisant. La plupart d'entre eux respectent le temps imparti pour l'exposé. Toutefois, les exposés de certains candidats sont parfois illisibles (mauvaise qualité lors de la vidéoprotection) ou ne sont pas suffisamment structurés.

Il est à noter que certains candidats n'ont pas pris connaissance des conditions techniques et matérielles de l'épreuve : le fichier à présenter est un fichier au format PDF. Aussi, il appartient aux candidats d'avoir la solution logicielle adaptée sur leur équipement et fonctionnant sans connexion à internet pour proposer le format demandé.

Certains candidats ont des difficultés à argumenter et justifier leurs choix pédagogiques et didactiques, les réponses étant parfois trop généralistes.

Des termes pédagogiques sont employés sans réelle maîtrise (ex : modalités d'évaluation, pédagogie spiralaire, etc.)

1.3.2. Sur le fond

Certains candidats spécialisés dans un domaine de la sécurité (privée, publique ou civile) ont des difficultés à s'adapter à l'intégralité du référentiel des diplômes de la filière, ainsi qu'au programme d'économie-droit. Des candidats ne s'approprient pas le sujet pour la construction de la séance à construire.

Des éléments du programme d'économie et/ou de droit sont évoqués même si souvent cela reste superficiel. Le jury rappelle à certains candidats qu'ils sont susceptibles d'enseigner le programme d'économie-droit, ainsi que l'ensemble des compétences liées aux référentiels de la filière. Peu de transversalités ont été proposées avec le programme d'économie-droit ainsi qu'avec les matières de l'enseignement général.

Les mises en activité des élèves sont souvent trop simplistes vis-à-vis du niveau visé et restent incomplètes. Trop de candidats ne présentent aucun document didactisé pour justifier de l'activité des élèves.

De plus, le plateau technique est souvent mal ou sous-utilisé pour faire travailler par compétences.

Les dispositifs de la TVP (transformation de la voie professionnelle) ne sont pas spontanément mis en avant par les candidats. Le projet d'établissement est peu pris en compte lors des présentations.

Les modalités d'évaluation ne sont pas toujours maîtrisées ni justifiées, le jury note une absence d'indicateurs de performance des acquis des élèves.

Le jury apprécie les activités proposées aux élèves quand elles sont explicitées et détaillées.

1.4. Conseils aux candidats

1.4.1. Sur la préparation de l'épreuve

Le candidat doit venir avec une base documentaire (format numérique ou papier) riche et variée portant sur l'intégralité des référentiels, lui permettant de répondre aux situations professionnelles proposées.

Le jury demande aux candidats d'exploiter les éléments du contexte fournis dans le sujet, pour construire une séance scénarisée ancrée sur les éléments proposés, en veillant à traiter l'ensemble des compétences demandées.

Le jury attend des candidats qu'ils aient une maîtrise suffisante des outils bureautiques (traitement de textes, logiciel de présentation, enregistrement au format PDF, etc.) pour éviter de perdre du temps lors de la phase de préparation.

Le jury conseille fortement de prendre connaissance :

- du référentiel du CAP Agent de sécurité ;
- du référentiel du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité ;
- du programme d'économie-droit pour les classes préparant au baccalauréat professionnel.

Il est indispensable de prendre en compte l'environnement et le projet de l'établissement ainsi que les partenariats existants et d'en proposer une exploitation.

Les supports pédagogiques proposés aux élèves doivent être concrets et réalistes. Ils doivent être didactisés afin d'être adaptés au niveau de diplôme proposé et à sa place dans la progression indiquée dans le sujet

Le jury apprécie lorsque le candidat :

- propose un scénario construit, mettant en activité tous les élèves et permettant de travailler l'ensemble des compétences demandées par le sujet ;
- détaille et justifie les activités de la personne enseignante et des élèves en y donnant du sens ;
- didactise les documents pour permettre une mise en activité concrète des élèves ;
- met en place une évaluation scénarisée, avec des indicateurs de performance permettant de positionner les compétences des élèves ;
- prend en compte les modalités de la transformation de la voie professionnelle et identifie des complémentarités avec d'autres disciplines du diplôme préparé par les élèves.

1.4.2. Lors de l'entretien

Le jury conseille aux candidats d'adopter une attitude dynamique et positive, d'être à l'écoute et de prendre en compte les éventuelles remarques dans le but d'une analyse réflexive.

Les activités proposées aux élèves doivent être explicitées et détaillées lors de la présentation. Les documents supports doivent être didactisés et adaptés au niveau de classe des élèves.

Le candidat doit s'assurer de l'acquisition des compétences avec des critères objectifs et cohérents.

Les candidats doivent s'appropriier l'espace qui leur est dédié, ainsi que les outils mis à leur disposition.

2. Épreuve d'entretien

2.1. Statistiques

	2023	Rappel 2022
Nombre de candidats	21	18
Absent	0	1
Moyenne générale sur 20	14,14	15,35
Note la plus haute sur 20	18	19
Note la plus basse sur 20	10	11

	Note <5	5<=Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	0	0	12	9
Pourcentage	0 %	0 %	57,1 %	48,9 %

2.2. Conditions de déroulement de l'épreuve d'entretien

Durée : 35 minutes

Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.3. Commentaires du jury

2.3.1 Sur la forme

La présentation personnelle est soignée, ce dont on ne peut que féliciter les candidats, qui ont mesuré l'enjeu de ce concours de recrutement.

Dans l'ensemble les exposés ont été construits et structurés, ce qui démontre une bonne préparation à cette épreuve.

Les candidats ont été dans leur grande majorité à l'écoute des remarques des commissions et ont su engager un échange constructif avec les membres du jury.

2.3.2. Sur le fond

Première partie

Les candidats semblaient, pour l'immense majorité, conscients des enjeux de cette épreuve et s'y sont préparés avec soin. Une véritable réflexion sur leur parcours personnel et leur motivation à présenter le concours a été conduite.

Cela a donné lieu dans la première partie des échanges riches avec les membres des commissions d'interrogation. À cette occasion, outre leur motivation personnelle, les candidats ont su afficher un véritable engagement pour la réussite des élèves. Le fait qu'ils soient souvent d'anciens professionnels du domaine de la sûreté ou de la sécurité contribue grandement à cet engagement.

Pour mener ces échanges, les membres des commissions se sont appuyés aussi sur la fiche individuelle fournie par le candidat et mise à leur disposition par la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère. À cet égard il est important que cette fiche soit remplie avec soin par la personne candidate, de façon claire et exhaustive. Les commissions d'interrogation ont apprécié la richesse des parcours professionnels des candidats et leur investissement dans leurs missions d'enseignement pour ceux qui ont pu se prévaloir de cette expérience.

Le jury a parfois relevé :

- Une présentation des expériences professionnelles trop linéaire sans transposition au métier d'enseignant ;
- Un manque de connaissances du métier d'enseignant, des compétences liées et des textes réglementaires, ce qui conduit à un échange souvent superficiel.

Seconde partie

Quant à l'exploitation des situations professionnelles présentées dans la seconde partie, aussi bien dans un cadre disciplinaire que dans le cadre de la vie scolaire d'un établissement, les candidats ont su analyser avec une relative pertinence les situations présentées et apporter des réponses appropriées. Il est dommage cependant que certains d'entre eux n'aient pas su s'appuyer de façon plus précise sur les valeurs et principes de la République qui devaient être mis en œuvre ou les obligations du fonctionnaire à respecter, alors même que leur expérience professionnelle antérieure aurait dû les aider dans ce domaine.

La plupart des candidats ont mis en évidence l'importance de défendre et d'appliquer les principes et valeurs de la République, tout en mettant en avant la nécessité d'un dialogue avec les élèves et d'une collaboration étroite au sein de la communauté éducative. Ils ont aussi souligné l'importance à se référer à l'autorité compétente, en général le chef d'établissement et parfois l'inspection pédagogique. Mais il est à souligner que certains candidats ne parviennent pas à mettre en évidence les valeurs de la République et les exigences attendues d'un fonctionnaire au regard des situations professionnelles exposées.

Dans certains contextes, les candidats n'évoquent pas cependant spontanément d'autres acteurs qui peuvent être mobilisés au sein de l'établissement (CPE, infirmière scolaire ou assistante sociale par exemple).

Par ailleurs les candidats n'ont pas toujours montré que les enseignements professionnels qu'ils sont conduits à enseigner peuvent constituer aussi un vecteur de transmission des principes et valeurs de la République. Enfin les périodes de formation en entreprise (PFMP) ou les stages peuvent être aussi l'occasion d'une meilleure appropriation de ces principes et valeurs partagés.

2.4. Conseils aux candidats

2.4.1 Sur la préparation de l'épreuve

Le jury attend du candidat qu'il :

- connaisse les références juridiques liées aux valeurs de la République, le système éducatif et son fonctionnement ;
- connaisse les ressources réglementaires, les droits et les obligations des fonctionnaires et les acteurs internes à l'établissement scolaire ;
- s'approprie les différents référentiels de formation et pas simplement ceux qui correspondent aux classes dans lesquels la personne candidate intervient le cas échéant ;
- connaisse les différents textes de référence afin de les utiliser pour illustrer ses propos lors des échanges ;
- respecte les consignes de l'épreuve ;
- utilise la terminologie professionnelle et juridique appropriée.

Les ressources suivantes peuvent être utiles pour se préparer à l'épreuve :

- le guide républicain décliné en trois ouvrages publié par le ministère
<https://eduscol.education.fr/1543/la-republique-histoire-et-principes>

- l'espace du réseau Canopé sur les valeurs de la République : <https://www.reseau-canope.fr/valeurs-de-la-republique.html>
- les conseils aux candidats disponibles sur le site Devenir enseignant <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98771/concours-recrutement-des-enseignants-des-conseils-pour-preparer-aux-oraux-integrant-les-thematiques-laicite-citoyennete.html>
- concernant les droits et obligations des fonctionnaires, la page <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>

2.4.2. Lors de l'entretien

Le jury attend du candidat qu'il :

- adopte une posture conforme au métier d'enseignant (se tenir droit(e), être à l'écoute des membres du jury, adopter un langage approprié et adapté à la situation avec un vocabulaire précis, etc.) ;
- trouve un équilibre entre l'expérience professionnelle de la discipline et les aspects (théoriques et pratiques) du métier d'enseignant ;
- fasse le lien entre son appétence pour enseigner et son parcours professionnel ;
- approfondisse ses motivations pour le métier ;
- lise avec attention les textes des situations professionnelles proposées ;
- développe ses réponses et élargisse la problématique, en ne se contentant pas d'une réponse courte ;
- place l'élève et la classe au centre de l'analyse.

La personne candidate doit s'installer dans un horizon réflexif et pratique, et être en mesure tout à la fois :

- d'appréhender avec le réalisme qui convient les situations qui lui sont proposées, de caractériser les enjeux qu'elles contiennent, s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu ;
- de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire (ou de ne pas faire) au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ou encore des obligations du fonctionnaire ?
- de mobiliser ses connaissances des droits et obligations des fonctionnaires, des exigences du service public de l'éducation, des valeurs de la République, des principes et protocoles liés à la profession.

Pour construire sa réponse, la personne candidate doit faire appel à l'ensemble des expériences et des connaissances dont elle dispose et mobilise avec pertinence, expériences et connaissances proprement disciplinaires ou participant d'une déontologie professionnelle. Cette déontologie professionnelle suppose l'appropriation par la personne candidate des ressources et textes préconisés.

Enfin, il est à préciser que la personne candidate doit avoir conscience de l'exigence de mobilité géographique liée à la réussite du concours : elle peut être amenée à devoir exercer dans une région de France qui n'est pas la sienne pour les besoins de l'institution.

CONCLUSION

La réussite au concours du CAPLP Économie et gestion option Sécurité et prévention nécessite une préparation rigoureuse. En effet il s'agit de montrer des compétences professionnelles spécifiques.

Elle suppose aussi d'acquérir une connaissance du lycée professionnel, de son fonctionnement et de ses élèves.

De même la personne candidate doit connaître les référentiels du CAP Agent de la sécurité et du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité. On ne peut donc que conseiller à toute personne candidate de prendre contact avec un établissement dispensant ces formations, d'échanger avec des professeurs de ces spécialités, et observer dans la mesure du possible quelques cours ou séances pratiques.

Enfin le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation doit être connu.

Lors des épreuves d'admissibilité, une attention particulière doit être apportée à la forme comme au fond des productions demandées. La clarté de l'expression écrite, le souci de la présentation, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe constituent des éléments indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

Lors des épreuves d'admission, la présentation, la clarté de l'expression, les capacités d'écoute et d'analyses réflexives sont des qualités nécessaires à la réussite.

La personne candidate doit s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.). Il doit être en mesure de montrer sa capacité à faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

La personne candidate doit bien évidemment démontrer la maîtrise des domaines professionnels de la sécurité et de la prévention, mais il doit aussi témoigner de sa capacité à adapter son enseignement au niveau de sa classe et aux objectifs des référentiels et à créer des situations pédagogiques riches, avec la participation active des élèves. À ce titre, le recours au cours magistral doit être exceptionnel. L'importance des périodes en entreprise (sous la forme de PFMP, de stage ou d'apprentissage) dans la formation des élèves, étudiants ou apprentis doit être aussi soulignée.

Annexe 1 : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

L'arrêté du 1-7-2013 est publié à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066.

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission pour la session de 2023

Note à l'attention des candidats admissibles au concours externe du CAPLP et au CAFEP-CAPLP, section économie et gestion option Sécurité-prévention

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement des épreuves d'admission pour la session 2023 des concours externes cités en référence.

Les candidates et les candidats sont invités à consulter la définition des épreuves d'admission : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid158950/epreuves-caplp-externe-cafep-caplp-section-economie-gestion.html>

Les épreuves sont publiques. Des auditeurs¹ sont susceptibles de demander à pouvoir assister à la prestation de certains candidats.

Avant la mise en loge de la personne candidate pour chaque épreuve, ses objets connectés (téléphone, montre, etc.) seront éteints et consignés puis restitués après le passage devant le jury.

1° L'épreuve de leçon

Au cours des trois heures de préparation, la personne candidate peut consulter tous les documents dont elle s'est munie dans la perspective de l'épreuve. Elle peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, **aucun branchement électrique ne sera assuré**. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, **est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude**. Ainsi les équipements disposant d'un accès à tout réseau quel qu'il soit (wi-fi, réseaux mobiles, etc.) devront être déconnectés de ces réseaux durant toute la durée de la préparation.

Enfin, la personne candidate doit être autonome dans le transport, en un seul déplacement, de sa documentation et de son matériel.

La présentation des documents reste à l'initiative des candidats, il n'y a pas de forme imposée. La leçon présentée au jury devra être une production authentique de la personne candidate à partir des supports apportés.

Les documents numériques présentés au jury devront impérativement être en format PDF et seront enregistrés au préalable sur une clé USB qui sera fournie aux candidats dans la salle de préparation. Un vidéoprojecteur et un ordinateur seront mis à disposition de la personne candidate dans la salle d'interrogation pour projeter la production au format PDF.

Le jury conseille fortement aux candidates et aux candidats de se munir :

- du référentiel du CAP Agent de sécurité :
 - o <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/b259.html>
- du référentiel du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité
 - o <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/index5bbf.html>
- du programme d'économie-droit pour les classes préparant au baccalauréat professionnel :
 - o <https://eduscol.education.fr/document/25591/download>

2° L'épreuve d'entretien

Les candidats admissibles doivent transmettre une fiche individuelle de renseignement (FIR) selon les modalités qui seront précisées par le service gestionnaire de concours. À défaut de transmission, la personne candidate est éliminée du concours.

Pour cette épreuve, aucun temps de préparation ni ressource ne sont autorisés. L'utilisation d'un ordinateur portable, d'une tablette ou de tout document, quel qu'en soit le support, n'est pas autorisée.

¹ Personnes non admissibles à l'un des deux concours de la session en cours.

Annexe 3 : sujets de l'épreuve de leçon

Exemple n°1 de sujet

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-
gestion option sécurité prévention -Session 2023**

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de leçon

Coefficient 5

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 20 minutes - Entretien : 40 minutes

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option Sécurité Prévention. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

CADRE PÉDAGOGIQUE

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion dans l'option Sécurité-prévention. Vous prenez en charge l'enseignement de la sécurité prévention dans une classe de première année de CAP Agent de sécurité.

CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT

Caractéristiques de l'établissement

Le lycée professionnel dans lequel vous enseignez, labellisé lycée des métiers du Commerce et de l'Automobile, est implanté dans l'académie de Bordeaux.

L'établissement comprend un internat de 100 places, dont le taux d'occupation est de 100 %.

L'effectif du lycée professionnel est de 430 élèves sous statut scolaire.

Le lycée accueille aujourd'hui les élèves dans les filières des niveaux de qualification du CAP au BAC PRO dans les secteurs : tertiaire commercial, mécanique automobile et sécurité-prévention en plus d'une classe de 3^{ème} « prépa métiers ».

Les formations proposées dans la filière sécurité-prévention sont le CAP Agent de sécurité et le baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité.

Extrait du projet d'établissement

Axe 1 : Assurer la réussite de tous les élèves et la prise en compte des besoins de chacun.

1. Développer des pratiques pédagogiques actives et innovantes, tant au niveau de la méthode que des outils, pour favoriser la réussite des élèves et la préparation à leur poursuite d'études ou à leur insertion professionnelle.
2. Mettre en œuvre une éducation inclusive et de qualité.

Axe 2 : Impliquer l'ensemble de la communauté éducative

1. Permettre aux élèves de s'épanouir dans leur scolarité et dans le "vivre ensemble"
2. Favoriser l'engagement des élèves dans la vie du lycée

Axe 3 : Dynamiser et renforcer les différents partenariats de l'établissement

1. Ouvrir le lycée à l'international et développer des partenariats pour favoriser les mobilités
2. Développer le rayonnement du lycée dans l'environnement économique et social local
3. Renforcer les partenariats avec les institutions et les lieux culturels, initier et développer de nouveaux partenariats

Environnement économique de l'établissement

Le lycée se situe dans une zone à dominante urbaine, caractérisée par un maillage de villes avec une croissance démographique relativement soutenue. Le lycée a contractualisé des partenariats avec le centre principal de secours, une école de police et le groupement de gendarmerie, situés pour la plupart à 15 minutes en transports en commun du lycée.

Par ailleurs, le lycée entretient de très bonnes relations avec des entreprises de sécurité privée, très vite accessibles depuis le lycée à pied ou en transports en commun.

Un travail a été réalisé par les enseignants de l'équipe afin de déterminer, avec les partenaires, les compétences à mettre en œuvre lors de chaque période de formation en milieu professionnel (PFMP).

Caractéristiques de la classe

La classe est composée de 16 élèves (6 filles et 10 garçons). Les élèves de cette classe sont issus pour 12 d'entre eux d'une classe de 3^{ème} générale, 2 d'une classe de 3^{ème} prépa métiers et 2 de 3^{ème} SEGPA*.(*Section d'enseignement général et professionnel adapté).

Quelques élèves rencontrent des fragilités d'apprentissage importantes, notamment des difficultés de compréhension de l'écrit. Deux élèves bénéficient d'un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) et un élève d'un dossier MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées)

100 % des élèves de la classe ont été affectés sur leur premier vœu d'orientation.

Enseignements

Les élèves ont chaque semaine :

- 14 h 00 de cours d'enseignement professionnel, économie-droit compris
- 3 h 00 de co-intervention (mathématiques et français)
- 2 h 00 de préparation du chef d'œuvre.

Les élèves réalisent leur période de formation en milieu professionnel (PFMP) durant les mois de janvier (3 semaines) et juin/juillet (4 semaines).

Deux professeurs d'économie et gestion option sécurité-prévention se partagent le référentiel pour intervenir auprès des élèves.

Équipement de l'espace pédagogique

Le plateau technique comprend :

- Deux salles de 24 places avec un accès à internet et au réseau local, équipées, pour chacune d'elles :
 - d'un vidéoprojecteur,
 - de 12 ordinateurs et de 6 tablettes,
- Une salle de 32 places dont le poste professeur est relié à un accès internet, au réseau local et à un vidéoprojecteur.
- Un poste central de sécurité (PCS), avec un accès à internet et au réseau local, accessible sur réservation, comprenant :
 - une aire de feu équipée de deux bacs à feu, d'un véhicule pédagogique sans bloc moteur,
 - un système de vidéosurveillance pédagogique couvrant l'ensemble du lycée,
 - du matériel pédagogique (sac prompt secours, 6 extincteurs pédagogiques à eau pulvérisée avec additif, 1 à poudre et 1 à CO², fumigènes, 20 tenues professionnelles adaptées aux situations d'incendie ou de sûreté, 12 radios, logiciel de main courante installé sur le poste informatique du PCS, rondier avec pastilles à pointer réparties sur l'ensemble de l'établissement, système de sécurité incendie (SSI) pédagogique adressé, 12 barrières Vauban, rubalise, etc...)
 - une salle dédiée au secourisme avec le matériel nécessaire pour former les élèves au certificat sanctionnant la formation du sauveteur-secouriste du travail (SST).
 - une cellule pour former les élèves à l'habilitation électrique
- La possibilité d'utiliser l'atelier mécanique le vendredi après-midi et le magasin pédagogique des CAP EPC (employé polyvalent de commerce) le mercredi matin avec l'accord du proviseur. Les 2 ateliers mécaniques sont indépendants du reste du lycée.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Scénario

➤ Cadre de l'intervention

Vous prenez en charge le cours de sûreté qui se déroule le mercredi de 08 h 05 à 09 h 55.

➤ Progression pédagogique

La séance se situe au mois de février du second semestre de l'année scolaire. La classe a déjà réalisé une première période de PFMP cette année, principalement dans des établissements recevant du public (ERP) de type M.

Vous travaillez à l'acquisition des compétences suivantes :

- C 1-012 - S'approprier les dispositifs de surveillance
- C 2-05 - Observer et repérer : • des comportements suspects, • des situations génératrices de risques
- C 3-01 - Adopter une tenue, un comportement, une attitude conformes aux missions et adapter son discours en fonction de son interlocuteur.
- C 3-07 - Rendre compte oralement et/ou par écrit : • des observations réalisées, • des interventions, • des anomalies constatées,

Vous réinvestissez, si possible, les dimensions économiques et/ou juridiques pertinentes en lien avec l'activité professionnelle proposée.

➤ **Réalisation pédagogique**

Vous présenterez un projet de séance pédagogique pour ce scénario en précisant :

- le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis),
- les supports et outils utilisés, notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- des propositions en matière d'évaluation,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

Exemple n°2 de sujet

CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion option sécurité prévention -Session 2023

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de leçon

Coefficient 5

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 20 minutes - Entretien : 40 minutes

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option Sécurité Prévention. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

SUJET

CADRE PÉDAGOGIQUE

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion dans l'option Sécurité-prévention. Vous prenez en charge l'enseignement professionnel dans les formations sécurité prévention auprès d'une classe de première baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité.

CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT

Caractéristiques de l'établissement :

Le lycée professionnel labellisé lycée des métiers du tertiaire et de la sécurité est situé dans l'académie de Bordeaux. Le lycée accueille chaque année un peu moins de 600 élèves sous statut scolaire. L'offre de formation comprend la préparation à des diplômes (CAP, baccalauréats professionnels et BTS) dans les secteurs : tertiaire et sécurité prévention.

Les formations proposées dans la filière sécurité prévention sont le CAP Agent de sécurité, le baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, et le BTS Management opérationnel à la sécurité (MOS).

Extrait du projet d'établissement

Axe 1 : Assurer la réussite de tous les élèves et la prise en compte des besoins de chacun

Développer des pratiques pédagogiques actives et innovantes, tant au niveau de la méthode que des outils, pour favoriser la réussite des élèves et la préparation à leur poursuite d'études ou à leur insertion

professionnelle [...]. Proposer un enseignement du numérique qui développe la citoyenneté et les compétences numériques de tous les élèves. [...]

Axe 3 : Dynamiser et renforcer les différents partenariats de l'établissement

Développer le rayonnement du lycée dans l'environnement économique et social local. Renforcer les partenariats avec les institutions et les lieux culturels, initier et développer de nouveaux partenariats.

Environnement économique de l'établissement

Le lycée est situé dans le centre de Bayonne au cœur du quartier Saint André, dans des locaux chargés d'histoire et classés site patrimonial remarquable dans un secteur sauvegardé (ancien hôpital militaire construit en 1842). Le lycée Paul Bert est fier d'être chaque année partenaire des Journées européennes du patrimoine. Cet événement permet de partager une riche histoire. Les structures et entreprises locales accordent leur confiance à l'établissement et participent à la formation des élèves. Pour certaines d'entre elles, une convention de partenariat a été signée. Les différentes institutions publiques susceptibles d'accueillir les élèves de la filière sécurité prévention sont présentes sur la zone géographique (gendarmerie, police municipale, centre de secours et police nationale).

Caractéristiques de la classe

La classe est composée de 25 élèves (7 filles et 18 garçons). Pour les enseignements professionnels, la classe est scindée en 2 groupes respectivement de 12 (groupe 1 avec 3 filles) et 13 (groupe 2 avec 4 filles) élèves. Quelques élèves rencontrent des difficultés importantes, notamment des problèmes de lecture, calcul et compréhension. Tous les élèves étaient en seconde au lycée l'année passée. Avant l'entrée en lycée, 1 élève était en classe de 3^{ème} « prépa-Métiers ». La classe compte 3 élèves bénéficiant de dispositifs d'accompagnement, ce qui leur donne droit à un tiers temps.

L'ensemble des élèves ont été affectés sur leur premier vœu d'orientation et ont reçu une tenue professionnelle. Ils montrent tous une grande motivation à faire partie de la filière.

Enseignements

Les élèves ont chaque semaine 14 heures de cours d'enseignement professionnel.

L'économie droit, la co-intervention, la préparation au chef-d'œuvre et l'accompagnement personnalisé, consolidation et accompagnement au choix d'orientation sont intégrés dans ce volume horaire.

Vous avez cours avec les élèves de la façon suivante :

- En groupe, le lundi de 08h00 à 17h00, le mercredi de 13h00 à 17h00 et le jeudi 08h00 à 12h00 ;
- En classe entière, 1 heure de co-intervention avec le professeur de lettres, 1 heure par quinzaine avec le professeur de mathématiques et 2 heures de préparation au chef-d'œuvre.

Les élèves réalisent leur période de formation en milieu professionnel (PFMP) durant les mois de décembre (4 semaines) et mars (4 semaines).

Deux professeurs d'économie et gestion option Sécurité prévention interviennent auprès des élèves.

Équipement de l'espace pédagogique

Le plateau technique comprend :

- Une salle avec un accès internet et au réseau local, équipée d'un vidéoprojecteur et de 16 ordinateurs disposés en 4 îlots de 4 postes. Cette salle, où vous avez cours le lundi, bénéficie de 20 places assises au centre de celle-ci ;
- Une salle faisant office de poste central de sécurité (PCS) avec un accès internet et au réseau local, équipée d'une banque de réception, 20 postes de radios portatifs, 1 système de sécurité

incendie (SSI), 1 système de vidéosurveillance pédagogique et 2 ordinateurs. Cette salle est accessible sur réservation ;

- Une salle d'accueil filtrage avec un accès internet et au réseau local, équipée d'un vidéoprojecteur, de 4 ordinateurs, d'une banque de réception, d'un sas, d'une armoire contenant le matériel nécessaire à l'accueil filtrage et de 16 places assises. Cette salle est accessible sur réservation.
- Une salle servant de dépôt pour le matériel de secourisme et une aire extérieure équipée d'un bac à feux, 2 extincteurs pédagogiques rechargeables et une ambulance ne pouvant être déplacée. Ces lieux sont accessibles sur réservation.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Scénario :

➤ Cadre de l'intervention

Vous prenez en charge le cours de prévention et protection des personnes, des biens et de l'environnement, en ½ groupe, qui se déroule le lundi de 10h00 à 12h00.

➤ Progression pédagogique

La séance se situe au mois de février, le groupe dégage une excellente cohésion et les apprentissages se déroulent bien. Les élèves ont effectué 6 semaines de PFMP en classe de seconde, en sécurité privée essentiellement, et 4 semaines au premier semestre au sein des institutions suivantes : gendarmerie, police municipale, police nationale et régiment du train.

Vous travaillez à l'acquisition des compétences :

- **A1.5C2** Rédiger des écrits professionnels ;
- **A1.5C3** Utiliser le langage professionnel ;
- **A4.1C1** Assurer la surveillance des lieux et des accès.

Au vu du niveau de la classe et de votre progression, vous accentuerez votre travail sur les tâches :

- **A4.1T1** Se repérer à l'intérieur d'un site ;
- **A4.1T3** Surveiller à l'aide de l'outil de vidéoprotection.

Vous réinvestissez les dimensions économiques et/ou juridiques pertinentes en lien avec l'activité professionnelle proposée, ainsi que les compétences acquises en PFMP.

➤ Réalisation pédagogique

Vous présenterez un projet de séance pédagogique pour ce scénario, en précisant :

- Le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis),
- Les supports et outils utilisés, notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- Des propositions en matière d'évaluation,
- Des liens éventuels avec le référentiel du BTS Management opérationnel de la sécurité,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

Annexe 4 : sujets de l'épreuve d'entretien et pistes de traitement

Deux exemples de situations professionnelles liées à l'enseignement

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2023

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Mise en situation liée à l'enseignement, à la discipline enseignée ou au contexte de la classe

Vous êtes professeur(e) en classe de terminale baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité. Vous êtes convoqué(e) pour les corrections des écrits de l'épreuve E2, un de vos collègues n'honore pas cette convocation estimant que la distance est trop éloignée.

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles sont les valeurs de la République ou les exigences du service public mises en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

Pistes de réflexion :

Cette situation est à relier aux obligations liées au métier d'enseignant.

Principes réglementaires :

- Code de déontologie,
- Code général de la fonction publique,
- Code de l'éducation,

Les corrections d'examen font partie des missions d'une personne enseignante.

- Article L. 121-9 du CGFP :

"L'agent public, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il n'est dégagé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés."

Circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015

II - Missions liées au service d'enseignement

Dans le cadre général défini par l'article L. 912-1 du code de l'éducation, le décret reconnaît l'ensemble des missions liées au service d'enseignement dont elles sont le prolongement. Relèvent ainsi pleinement du service des personnels enseignants régis par ces dispositions, sans faire l'objet d'une rémunération spécifique supplémentaire autre que l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) régie par le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993, les travaux de préparation et de recherches nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, l'aide et le suivi du travail personnel des élèves, leur évaluation, le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation, les relations avec les parents d'élèves, le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire (II de l'article 2 du décret n° 2014-940).

Entrent notamment dans ce cadre :

- la participation aux réunions d'équipes pédagogiques, qu'elles prennent ou non la forme d'instances identifiées telles que les conseils d'enseignement (pour les enseignants exerçant dans les mêmes champs disciplinaires) ou les conseils de classe (pour les enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves) ;
- la participation à des dispositifs d'évaluation des élèves au sein de l'établissement ;
- les échanges avec les familles notamment les réunions parents - professeurs ;
- les heures de vie de classe, dont le contenu est défini au 1- du B- du I-.

La participation aux examens et jurys est une obligation selon les termes du décret du 17 décembre 1933 (RLR I-9-1-2) désormais codifiés à l'article D 911-31 du Code de l'Éducation.

- Décret du 17 décembre 1933

Obligation de participer aux jurys des examens et concours.

Article 1er – Est considérée comme une charge normale d'emploi, l'obligation pour les personnels des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'Éducation nationale, de participer aux jurys des examens et concours pour lesquels ils sont qualifiés par leurs titres ou emplois.

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2023

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Mise en situation liée à l'enseignement, à la discipline enseignée ou au contexte de la classe

Vous êtes professeur(e) en classe de terminale baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité. Vous souhaitez créer une entreprise de sécurité privée avec activité de gardiennage et surveillance/transport de fonds et protection des personnes. Vos collègues vous disent que vous n'en avez pas le droit.

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles sont les valeurs de la République ou les exigences du service public mises en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

Pistes de réflexion :

La situation évoque la possibilité ou non d'un complément d'activité pour une personne enseignante (code de déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires).

Principes réglementaires :

- Code général de la fonction publique (articles L.123-2 à L. 123-8),
- Décret (2020-69 du 30/01/2020) relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,
- Code pénal (prise illégale d'intérêts au sens de l'article 432-12)
- Code de déontologie de la sécurité privée

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations/le-cumul-dactivites-et-les-passages-entre-les-secteurs-public-et-privé#:~:text=Pr%C3%A9sentation%20du%20dispositif%20de%20cumul,moins%20d'un%20temps%20plein.>

Un agent public peut être autorisé à créer ou reprendre une entreprise ou encore à exercer une activité libérale en plus de son emploi public. L'agent doit alors être placé à temps partiel pour une quotité de 50% au moins d'un temps plein.

L'autorisation de cumul peut être accordée pour une durée de trois ans renouvelable pour un an (soit une durée totale de quatre ans).

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2022

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Mise en situation liée à la vie scolaire

Vous êtes professeur(e) principal(e), une élève vient vous voir pour vous indiquer qu'une vidéo tournée dans les locaux de l'internat, et plus particulièrement dans les douches, circule dans l'établissement. Cette élève veut que cette vidéo arrête de circuler et que les auteurs soient sanctionnés.

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles sont les valeurs de la République ou les exigences du service public mises en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

Pistes de réflexion :

Cette situation met en avant la problématique du cyber-harcèlement ainsi que le respect de la vie privée et du droit à l'image des élèves de lycée.

Analyse de la situation

Le cyber-harcèlement consiste en des agissements malveillants, notamment la publication de photos ou de vidéos compromettantes. En l'occurrence, les images ont été captées de façon illégale et font l'objet d'une diffusion non autorisée. Le fait qu'il concerne des mineurs est du point de vue pénal un caractère aggravant dans l'échelle des sanctions.

Principes réglementaires

L'article 222-33-2 du Code pénal stipule que le cyber-harcèlement est une circonstance aggravante du harcèlement moral, lorsque les faits ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique.

Depuis 2018 le harcèlement scolaire est reconnu comme un délit pénal qui peut être puni jusqu'à 10 ans de prison et 150.000€ d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime. *Le juge peut également prononcer un stage de sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire.*

Selon l'éducation nationale, le cyber-harcèlement se définit comme *un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individu au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule.*

Par ailleurs, la captation d'images sans autorisation est une atteinte au respect de la vie privée et du droit à l'image. Code civil : article 9 respect de la vie privée, code pénal : articles 226-1 à 226-7 atteinte à la vie privée, articles 226-8 à 226-9 atteinte à la représentation d'une personne.

Pistes de solutions

A court terme, deux aspects sont à traiter, d'une part mettre immédiatement fin à la diffusion des images en identifiant les auteurs sans oublier ceux qui relaient la vidéo ; d'autre part protéger les victimes en leur proposant aide et assistance pour éviter une escalade dans la violence et une aggravation de la situation (expédition punitive, décrochage scolaire, tentative de suicide, etc.).

Enfin, alerter immédiatement les parents des parties concernées pour éventuellement des dépôts de plainte. Si l'atteinte est particulièrement grave, le chef d'établissement ou tout autre membre de la communauté éducative peut saisir le procureur de la République.

À moyen terme, mettre en place des actions de sensibilisation avec des partenaires locaux en impliquant les élèves : ateliers jeu de rôle, mise en scène de situations du quotidien, etc.

Sur un temps plus long, le projet d'établissement doit fixer les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, la détection et le traitement des faits de harcèlement. Les personnels de la communauté éducative associent les médecins, les infirmiers, les assistants de service social et les psychologues de l'éducation nationale.

Ressources :

[Loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire](#)

[Site NON au harcèlement](#)

[Le 3020 numéro d'appel gratuit](#)

Programme pHARe : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435#:~:text=Le%20programme%20pHARe%20est%20un,de%20personnels%20pour%20les%20%C3%A9l%C3%A8ves>

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2022

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Mise en situation liée à la vie scolaire

Vous êtes sur le point de quitter votre établissement en fin de journée. Tout le personnel de vie scolaire est parti. Vous surprenez alors un élève qui finit d'inscrire sur un mur de la cour un prénom suivi d'une injure homophobe.

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles sont les valeurs de la République ou les exigences du service public mises en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

Cette situation est à relier au principe de la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, au respect des différences, à la promotion de l'égalité, à la lutte contre le harcèlement. Elle peut être également reliée avec les droits et obligations du professeur qui peut exercer sa responsabilité en dehors de la classe.

Principes réglementaires

Les textes constitutionnels français ne mentionnent pas la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. En effet, la Constitution « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion » et le préambule de la Constitution de 1946 interdit les discriminations dans le travail, mais seulement en raison des origines, des opinions ou des croyances.

Pour autant, l'Éducation nationale s'est emparée du problème depuis plusieurs années, et récemment a lancé le 17 mai à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie une campagne de sensibilisation et d'information « Ici, on peut être soi ».

Si on considère que la personne insultée est victime de ce type d'injures de manière répétée au sein de l'établissement, alors on a affaire à du harcèlement scolaire, reconnu depuis 2018 comme un délit pénal.

Analyse de la situation

- Légitimité de la personne enseignante à intervenir en dehors des heures de classe et auprès d'élèves à qui il n'enseigne pas.
- La sanction ne doit pas se limiter à réparer les dégâts de dégradation du mur, mais à mettre en évidence le caractère homophobe de l'inscription, qui de surcroît vise une personne en particulier.
- Au-delà du cas de l'élève surpris en « flagrant délit », s'interroger sur le phénomène de discriminations voire de harcèlement au sein de l'établissement.

Pistes de solution

- Sur le moment : interpellé l'élève en lui reprochant non seulement l'acte de vandalisme mais surtout le caractère homophobe de l'inscription.
- Dès le lendemain : alerter le/la CPE et le/la chef(fe) d'établissement, prévenir les parents de l'élève, s'entretenir avec les parents et l'élève et décider d'une sanction ; faire retirer l'inscription ; rencontrer l'élève victime de l'injure s'il s'agit d'un ou d'une élève du même établissement.
- À moyen terme : mettre en place des actions de sensibilisation auprès des élèves sur le respect de la différence, la tolérance, et plus largement sur le principe de l'égalité, de la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, en prenant l'appui d'autres personnels non enseignants : infirmière, assistante sociale, psychologue de l'éducation nationale.